

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021 à 20h30

Présidence M. V. Läderach

Présent-e-s Mmes C. di Stasi L.-R. Pry, C. Rion-Santoru,
F. Vermeulen, F. Wisard
MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella,
F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, T. Hunziker, D. Nicole,
J. Perriraz, M. Zimmermann, M. Zwahlen

MM. G. Marti, Maire, J. Grand et N. Nussbaum, Adjoints, et P. Arter, Secrétaire général, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de Serment d'un nouveau Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021
3. Communications du Bureau
4. Communications du Maire
5. Communications des Président-e-s de Commissions
6. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Élection dans les commissions municipales
8. Crédit budgétaire 2021 – vote d'une délibération
9. Acquisition de véhicules électriques pour le service des espaces verts et voirie – vote d'une délibération
10. Motion de Raquel Pry et Vincent Ackermann – « Des poubelles sélectives dans les zones à forte affluence du village »
11. Propositions individuelles et questions

M. LÄDERACH, ci-après M. LE PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h33. En préambule, M. LE PRÉSIDENT laisse la parole à M. LUISONI, qui souhaite adresser un discours suite à ses 14 années d'investissement au sein du Conseil municipal de Puplinge.

« Monsieur le Maire, messieurs les adjoints, chères et chers collègues du conseil municipal, Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion que, comme annoncé, je célèbre la fin de mon mandat au sein du Conseil Municipal de Pimplinge - où j'ai siégé plus de 14 ans.

Vous connaissez ma propension à « trop parler » je n'allais donc pas rater l'occasion de le faire une dernière fois.

Je vous invite d'abord à remercier Marcel Zimmermann pour ses explications très claires sur l'énergie et les enjeux climatiques que l'humanité affronte, lorsqu'il a présenté sa motion. Ça m'épargne d'aborder cette question cruciale de l'urgence climatique et vous épargnera à vous, le pensum d'un discours trop long. Je parlerai donc de l'impact de l'humanité sur le vivant et la biodiversité.

Plusieurs chercheurs et chercheuses se sont penchés sur la question du poids du vivant. Comment calculer le poids de tout ce qui vit sur terre. Les animaux (y compris l'homme), les plantes et tous les micro-organismes, bactéries, etc.

Le poids du vivant sur terre est estimé à une terra tonne de poids sec ! C'est-à-dire mille milliards de tonnes de matière sèche. Ce poids du vivant est plutôt stable depuis environ 2 siècles mais sa composition a fortement varié !

Aujourd'hui, si l'on considère la composition des mammifères sur terre : Environ 36% sont des humains et 60% sont des mammifères produits par et pour les humains (bovins, ovins, caprins, porcs, poulets, animaux de compagnies, etc...) Il ne reste donc plus que 4% de mammifères sauvages ! En à peine 100 ans, l'humanité s'est multipliée par 4, passant de 2 milliards à 8 milliards. Depuis 1980, 34% des oiseaux des champs ont disparus. 41% des amphibiens. La biodiversité se réduit très rapidement, et nous prenons de plus en plus toute la place !

Et ce que crée l'homme pour son confort aussi : En 1900 la masse anthropique. C'est à dire tous les objets et infrastructures fabriqués par l'homme correspondait à 3% de la masse du vivant sur notre planète ! En 2020, la masse de tout ce que nous avons fabriqué était équivalente à la masse du vivant. C'est une accélération sans précédent.

Vous connaissez mon statut d'apiculteur contemplatif et malheureux puisque j'ai perdu mes trois ruches entre l'automne et le printemps dernier. Les abeilles sont aujourd'hui menacées et on cite abondamment comme ennemi n° 1, un acarien bien nommé : le *Varroa destructor*. Pourquoi est-on à ce point focalisé sur ce prédateur ? Parce que l'on sait faire des acaricides !

Mais nous nous trouvons face à un problème multifactoriel et des effets de synergie. C'est un ensemble de coupables certains et probables de la mortalité des abeilles, comme des pesticides, des virus, d'autres maladies et parasites qui crée cet

effondrement.

Si les abeilles peuvent résister à un pesticide séparément, l'effet cocktail de pesticides multiples et mélangés est beaucoup plus nocif. C'est exactement comme pour nous lorsqu'on mélange les alcools un soir de fête, ça fait beaucoup plus de dégâts ! De plus, face à une baisse en qualité et en quantité des milieux agricoles et naturels les insectes pollinisateurs se retrouvent avec moins de nourriture et surtout moins de variété dans leur nourriture. Si elles ne mangent plus que le nectar d'une seule plante, elles seront carencées, donc affaiblies physiologiquement, et par conséquent plus vulnérables aux agressions. Tout comme nous ! Le manque de variété est plus important que le manque de quantité !

La révolution verte que nous avons développée chez nous, au sortir de la 2ème guerre mondiale, avant de l'exporter dans les pays du sud, est basée sur une industrialisation de la production. D'abord grâce aux engrais chimiques et aux pesticides, puis par la sélection d'un petit nombre de variétés à haut rendement (capable d'exprimer leur haut potentiel dans des conditions de fertilisation élevée et grâce à la lutte chimique).

Cet objectif d'industrialisation est toujours par essence quantitatif et de standardisation. On veut plus de rendement, mais avec des tailles, des formes, des goûts et des degrés de maturité standardisés pour pouvoir rationaliser et automatiser les processus de production-transformation-distribution-consommation !

L'invention par Fritz Haber - prix Nobel de chimie en 1918 ! - de la fabrication de l'ammoniac (NH_3) à partir de l'azote atmosphérique (N_2) qui compose 80% de l'air que nous respirons, a permis la production massive d'engrais azotés. Pour la petite histoire, le procédé appelé Haber-Bosch est une application industrielle qui est d'abord à l'origine des principaux explosifs produit à grande échelle pour les besoins de la première guerre mondiale, puis de bien des poisons comme le gaz moutarde, le Zyklon B et autres biocides descendant des organochlorés. Des armes chimiques, recyclées en pesticides pour l'agriculture : entre autres le DDT, la dioxine puis les organophosphorés comme le Glyphosate.

Auparavant, l'azote minéralisé nécessaire aux plantes provenait essentiellement, de la synthèse de celui-ci par des rhizobactéries installées dans des nodules associés aux racines des légumineuses, et par le fumier.

En un siècle les retombées atmosphériques d'azote assimilables ont été multipliées par 10 et on peut vérifier une « coïncidence » remarquable entre les cartes de retombées atmosphériques maximum d'azote assimilable et celle des zones d'appauvrissement maximal de la biodiversité. L'impact de l'homme sur le cycle de l'azote est donc énorme. Cet excès d'azote, provoque la « disparition » des

légumineuses sauvages (les fabacées ou les papilionacées) qui sont justement un des aliments de prédilection des abeilles.

Par conséquent, la perte de biodiversité induite par l'homme, conduit à la perte des abeilles et autres insectes pollinisateurs et cette raréfaction contribue logiquement à une diminution de la biodiversité. C'est un cercle vicieux dont nous sommes responsables.

On présente souvent l'enjeu majeur de la conservation de la biodiversité comme étant le besoin de préserver un patrimoine, des espèces (des gènes) qui risqueraient de disparaître alors qu'ils pourraient nous être utiles voire nécessaires un jour. Cela nous amène à concevoir des banques de gènes et de semences, dans d'immenses « congélateurs-coffre-forts ». Le projet de la banque de semence de Svalbard, sur l'île du Spitzberg en Norvège en est le symbole le plus marquant. Son but est de constituer une réserve de sûreté aux banques de semences déjà existantes. On prévoit d'entreposer trois millions de variétés de semences. Cette « Arche de Noé glacière » permettra aux semences de demeurer congelées, même en cas de panne d'électricité. Le ministre norvégien de l'Agriculture et de l'Alimentation a affirmé que la perte de la diversité génétique représente une perte d'héritage culturel et une diminution de notre habileté à faire face à de nouveaux défis, tels les changements climatiques ou la croissance de la population. Si cette intention est louable, elle a, à mon sens, le goût amer de l'anticipation d'une situation post-catastrophe. Une catastrophe évitable si l'on décidait d'agir en exprimant notre volonté de vivre dans un environnement plus riche et plus varié donc plus stable et plus beau ! Pourquoi mettre des semences au frigo ? Ne serait-il pas mieux de les cultiver pour les préserver ? Et ainsi promouvoir une nature ou foisonnerait la vie dans toute sa diversité. C'est là, à mon sens, l'enjeu essentiel.

Les écosystèmes sont des systèmes. Par conséquent, nous devons toujours les aborder de manière écosystémique. Pour fonctionner durablement, le bouclage des flux d'énergie et de matière de ces systèmes est essentiel. Plus les flux s'autoalimentent en boucles fermées sur un espace restreint plus l'écosystème qu'ils constituent est robuste et stable. Plus les écosystèmes sont ouverts, plus les déséquilibres s'aggravent. Ces écosystèmes vivent alors au dépend d'autres écosystèmes sans restituer ce qu'ils leur prennent. La viande que nous consommons aujourd'hui en excès, est un bon exemple. Elle est essentiellement produite « industriellement ». Ce mode de production conduit non seulement à une perte de biodiversité, mais aussi à un transfert de la fertilité amazonienne vers l'Europe ! Notre bétail consomme du soja OGM, produit grâce au glyphosate, sur des terres gagnées sur la forêt amazonienne. Et ces protéines du soja (l'azote !) se retrouvent dans les déjections des bovins et celles de leurs consommateurs. Cet azote ne sera pas restitué à l'Amazonie. La boucle est rompue.

La nécessité de ces boucles fermées est en termes de durabilité sociale de même nature que les principes fondamentaux qui régissent la défense de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture de proximité pour laquelle Puplinge doit s'engager.

Cela me permet de faire une dernière suggestion, suite à l'intervention de Raquel, lors du dernier Conseil Municipal. Et si l'on installait une toilette sèche sur la place du village ? Simple, bon marché, écologique, éducatif et même esthétique selon le modèle que l'on choisit.

La démocratie doit s'exercer à portée de voix ! Elle demande du courage, de l'engagement, de la créativité et du bon sens. Ce que je constate depuis quelques temps me réjouit. On se parle, on discute avec passion comme lors des débats organisés lors du Puplinge les bains. La participation s'organise, Puplinge solidaire s'engage. Quelle belle dynamique. Merci aux jeunes et aux femmes qui la portent. Puplinge a bougé et bougera encore ! Ma démission y contribue. Elle rajeunit d'un coup de trente ans le Conseil Municipal.

La pluralité que nous recherchions à l'exécutif, l'engagement et l'intégration de Jérôme en son sein ont déjoué toutes les oppositions et inquiétudes exprimées par le GIC lors de la campagne électorale et j'en suis très heureux.

Pour conclure, j'aimerais simplement ajouter en tant qu'objecteur de croissance, qu'être responsable politiquement et socialement, c'est tout simplement envisager de consommer moins. Être plus frugal dans ses besoins et plus généreux dans le partage. Merci de votre attention ».

Applaudissements. M. LUISONI rejoint le public.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. LUISONI et cède la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE annonce que cela fait 14 ans que M. LUISONI s'investit pour la commune. Même s'ils ne font pas partie du même groupement communal et même s'ils se sont trouvés généralement en opposition lors des élections à plusieurs reprises (ce qui était heureusement le seul moment où cela fut réellement le cas), M. LUISONI a été un membre influent du Conseil municipal en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire. Même si M. LUISONI et M. LE MAIRE ne sont pas d'accord sur tout, ils partagent le même but, à savoir œuvrer pour le bien de la commune à l'heure actuelle et dans le futur. Cet objectif commun leur a permis de travailler ensemble de manière constructive, de trouver des consensus et d'avoir le bon sens des choses. M. LUISONI a permis de prendre des décisions où ils partageaient le même point de vue. M. LE MAIRE tient à l'en remercier très sincèrement et le remercie également pour tout ce qu'il a fait. M. LE MAIRE connaît son investissement

quant à la monnaie le Léman. Au nom de la commune, il lui remet un petit cadeau qui va lui permettre de faire modestement fonctionner le commerce local. Ce ne sont pas des lémans mais des bons d'achat dans le commerce local avec en sus un petit stylo de circonstances fabriqué localement.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT souhaite ensuite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'aux personnes présentes dans le public. Il rappelle les consignes à respecter en lien avec le plan sanitaire des séances du Conseil municipal. Des places ont été prévues afin que les distances entre élus permettent à celles et ceux qui le souhaitent d'enlever le masque. La salle sera aérée à intervalles réguliers. Il demandera aux personnes installées à proximité des fenêtres de bien vouloir se charger de cette tâche. Il informe ensuite qu'un projet de résolution a été déposé par M. DROZ pour cette séance intitulée « Pour une place du village accueillante et conviviale ». Cette opération nécessite en principe un vote de la part du Conseil municipal avant de passer à l'Ordre du Jour (OJ). M. LE PRÉSIDENT propose cependant exceptionnellement de traiter de ce point après la prestation de Serment d'un nouveau membre du Conseil municipal afin qu'il puisse participer au vote.

1. Prestation de Serment d'un Conseiller municipal

M. LE PRÉSIDENT évoque que le Conseil municipal accueille un nouveau Conseiller municipal, M. PERRIRAZ. M. LE PRÉSIDENT procède à l'assermentation de M. PERRIRAZ.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT indique que, comme annoncé, le bureau a été saisi d'un projet de résolution « Pour une place du village accueillante et conviviale » déposé par M. DROZ. Il appartient maintenant au Conseil municipal de se déterminer sur son inscription à l'OJ de la présente séance, d'entrer en matière sur le sujet ou de l'inscrire à l'OJ de la séance du Conseil municipal du 17 novembre. Avant de procéder au vote, M. LE PRÉSIDENT propose que M. DROZ intervienne.

M. DROZ résume qu'il y a eu beaucoup de discussions informelles sur la place du village. La résolution conférerait l'occasion de donner une petite impulsion pour essayer de concrétiser quelque chose en reprenant ce point dans les commissions.

M. LE PRÉSIDENT soumet l'inscription de cet objet au point 11 de l'OJ de la présente séance (le point « propositions individuelles et questions » sera le 12^{ème} objet) :

➤ **À l'unanimité des voix (16), le Conseil municipal est favorable à ce que le**

projet de résolution déposé par M. DROZ soit traité au point 11 de l'OJ.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021

Aucune demande de correction n'étant parvenue au secrétariat, M. LE PRÉSIDENT considère que la rédaction convient à moins que des demandes ne soient formulées.

M. LE MAIRE a pris connaissance tardivement du procès-verbal et aimerait faire une correction par rapport à l'information sur la douane de Cornière. Il a mentionné que la commune a fait une offre qui est conditionnée à une discussion au Conseil municipal. Or, elle n'est pas conditionnée à une discussion mais à une délibération du Conseil municipal. Sur la même communication, il convient de rajouter (en souligné) « le long du Foron comme cela figure sur le projet de PDCom » et de mettre trois lignes en-dessous « la commune fera valoir cette exigence dans la demande de permis de construire » et non pas « dans le PDCom ».

M. DROZ cite la page 25 dans la rubrique sur l'éclairage et pense qu'il ne s'agit pas de la salle communale mais de la salle des sports. M. DROZ en profite pour remercier tous ceux qui ont œuvré à ce procès-verbal exhaustif et rapide à lire. Il était agréable d'avoir le temps de le lire, ce qui montre que cela est possible.

- Par 14 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021 est accepté.

3. Communications du Bureau

Pas de communications.

4. Communications du Maire

- **Mesures de circulation**

M. LE MAIRE mentionne que des mesures vont être prises dans le village et aux douanes de Cara et de La Renfile. La TdG du 6 octobre annonce des modifications de circulation sur la commune de Pimplinge. L'exécutif regrette que cette information soit apparue aussi vite dans la presse avant d'être distribuée aux principaux intéressés sur la commune à savoir les habitantes et habitants ainsi que les commerçants et les commerçantes. Le tous-ménages qui sera distribué dans la boîte aux lettres au début de la semaine suivante devait être distribué à la rentrée scolaire fin août.

Or, la commune a eu l'interdiction de le distribuer par l'OCT tant que le Canton et le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois ne s'étaient pas mis d'accord sur différentes modifications de circulation de part et d'autre de la frontière, notamment la fermeture nocturne des douanes de Cara et de La Renfile. Cette rencontre a eu lieu le 1^{er} octobre dernier et les enquêtes publiques concernant la fermeture de ces deux douanes se feront de manière à pouvoir tester ces fermetures début 2022 (à des horaires néanmoins bien plus restreints que ceux qui avaient été demandés). Il s'agit de la seule modification sur le tous-ménages que les comuniers vont recevoir par rapport à celui préparé depuis trois mois.

Pour mémoire, M. LE MAIRE précise que les modifications concernant la commune de Puplinge font suite à des ateliers participatifs et ont abouti à une option dite « variante 7 » qui se résume en la fermeture du tronçon de la rue de Graman du 62 au 70 pendant les heures de pointe (soit de 6h30 à 9h00 et de 16h00 à 19h00) uniquement la semaine. Le passage des bus et des vélos est garanti ainsi que ceux des livraisons pour les commerces de proximité. S'ajoute à cela la fermeture de la route de Cornière du 28 au 50 à tous les véhicules à l'exception des clients de la ferme Gonin, des véhicules agricoles, de la voirie et de la mobilité douce. Conformément à l'autorisation qui a été délivrée suite à l'enquête publique publiée par le Canton au mois de juin, la commune devra démontrer l'utilité de ces mesures. La commune va se suppléer au Canton en réalisant d'ores et déjà des comptages avant le 1^{er} novembre puis au début de l'année 2022 afin de prouver que ces mesures ont un effet qui correspond à la volonté recherchée. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de ces mesures est prévue le 1^{er} novembre. Des panneaux officiels seront mis en place et, outre l'information aux habitants, une série de grands panneaux d'information type panneau de chantier seront installés notamment sur la route de Jussy à trois endroits différents, sur la route de Cara et sur la route de Cornière. Ainsi, celui qui, malgré les panneaux officiels, passerait quand même, n'aura pas respecté un certain nombre de prescriptions. L'exécutif eu des séances avec la police municipale et la gendarmerie de manière à ce que les contrôles soient effectués à partir du mois de novembre. M. LE MAIRE espère que les gens respecteront ces consignes. Ce point sera réabordé à plusieurs reprises comme un suivi doit être fait. Pour rappel, ce sont des mesures mises à l'essai pour une année.

M. NICOLE s'enquiert de la possibilité de distribuer des flyers la première semaine sur la route de Cornière même si les panneaux d'information sont larges.

M. LE MAIRE explique que la rue de Graman sera pourvue de bornes télescopiques qui seront montées probablement quelques jours après le 1^{er} novembre. En revanche, il n'y a pas d'éléments physiques qui bloquent la chaussée sur la route de Cornière. La commune est néanmoins en discussion pour mettre en place le matin un élément

de piquet au niveau de la douane de Cornière au début du tronçon fermé à la circulation.

Il est en outre envisagé de faire intervenir la police municipale en fin de journée parce qu'il s'agit d'une période importante en termes de flux de circulation. Par ailleurs, la commune a déposé une demande d'autorisation de manifestation publique pour s'approprier la route de Cornière les samedis au mois de novembre. Bien entendu, il ne sera pas possible de demander à la police municipale d'être présente tous les jours de la semaine. Une réflexion porte sur la manière de s'approprier la chaussée. L'exécutif est preneur d'idées. L'une d'entre elles consisterait à prévoir des cafés-croissants tout en sachant qu'il convient de relativiser la possibilité de fermer physiquement la chaussée car certains trafics doivent pouvoir y passer. Des flyers seront également prévus, notamment lorsque les gens passent et que quelqu'un est sur place.

- **Manifestations**

M. GRAND rappelle que depuis deux ans deux défis cadrent l'organisation de la fête de l'Escalade : l'absence de salle pour l'organiser et le covid-19. La commune a décidé de répondre à ce double défi en organisant une soirée le vendredi pour maintenir la traditionnelle distribution de soupe par l'exécutif au sein du village en porte-à-porte (l'école organisera probablement des festivités le même jour). Le samedi, la commune pourrait *a priori* organiser une grande fête dans les hangars qui seront détruits pour le chantier de l'IEPA. Le pass sanitaire sera obligatoire même si les portes resteront ouvertes pour des questions de sécurité. L'idée est de s'engager à mettre une tente de tests gratuits pour cet événement. Une réunion de préparation avec les associations sera également organisée. Toute motivation, idée et aide sont les bienvenues.

- **Petite enfance**

M. GRAND fait part d'un projet d'agrandissement et d'optimisation de l'EVE. Cela a été discuté au Conseil de Fondation de la petite enfance et à la commission des Finances le 11 octobre. Ce point sera à nouveau discuté aux Finances et à la Cohésion sociale. Le but était de communiquer publiquement cette information. L'idée est d'optimiser les places de crèche. Il y a notamment des frais d'investissement liés aux travaux et des frais de fonctionnement liés aux salaires. Au niveau des crèches, la commune pourrait prévoir 16 places supplémentaires en crèche et pourrait donc rattraper le retard qu'elle a au niveau du Canton. Cela se ressentira vis-à-vis du système péréquatif. La création de ces 16 places implique le déplacement des places du jardin d'enfants. La question qui subsiste est de savoir ce qu'advieront les 42 places du jardin d'enfants. La proposition faite par l'exécutif est de compenser avec 10 départs naturels et de mettre 32 places dans la salle de musique. Cela équivaut

au niveau de la crèche à un investissement assez minime (CHF 150'000.-). Un rendez-vous est prévu le 15 octobre avec le SASAJ, l'architecte et la direction de l'EVE. Choulex a déjà manifesté son envie d'avoir peut-être une place.

M. GRAND résume que les 16 places reviennent à CHF 300'000.- ou CHF 400'000.- de frais de fonctionnement auxquels il convient de déduire des subventions pour la création de places de crèche qui viennent de la Confédération et de l'ACG ainsi que les effets péréquatifs (ce qui est extrêmement dur à évaluer). Pour le jardin d'enfants, au-delà des 10 places qui seraient compensées naturellement par des départs à l'école, il y aurait une diminution entre 10 et 42 places en offrant entre 0 et 32 places de jardin d'enfants sachant que la salle de musique pourrait en accueillir 32 mais qu'il s'agit d'investissements conséquents. L'investissement total se monte à CHF 500'000.-. Celui de la crèche pourrait éventuellement être en partie assumé par les subventions reçues en 2022 sur la création de places de crèche. Au niveau de la péréquation, Puplinge pourrait peut-être compenser les frais de fonctionnement d'ici 2023. Ce point est à rediscuter. En résumé, l'idée consiste à optimiser l'EVE en remplaçant des places de jardin d'enfants par des places de crèche.

- **Gestion des déchets**

M. GRAND relate que cela fait plus d'une année que la commune est sous le régime Mobilitri (qui regroupe 15 communes). Puplinge est liée par une convention de 3 ans. L'exécutif a pris la décision, au vu de différentes remarques, de prévoir une séance publique d'information et de discussion qui portera notamment sur Mobilitri au printemps. M. GRAND pense que la commune n'a pas assez communiqué sur les avantages et inconvénients de Mobilitri avec la population. Dans le même cadre de stratégie de gestion des déchets, la commune a pris la décision de passer de deux levées d'ordures ménagères par semaine à une seule le vendredi. Un courrier a déjà été envoyé aux régies et un autre suivra éminemment aux propriétaires. L'idée est de promouvoir les écopoints à proximité raisonnable de la population et de diminuer au possible les ordures ménagères. Une diminution de ces dernières est fixée par le Canton ce qui induit logiquement que le tri sélectif va augmenter, que les ordures ménagères vont diminuer et que la commune pourra se contenter d'une levée. L'exécutif a déjà reçu un pétitionnaire du chemin de la Batiule avec une vingtaine de signataires qui s'inquiétaient de la mise en place d'une seule levée par semaine et de la question des coûts. La position de l'exécutif consiste à maintenir la stratégie de gestion des déchets et il défendra au printemps la cohérence et la continuité de Mobilitri.

M. LE MAIRE ajoute que les pétitionnaires n'ont pas la connaissance d'un certain nombre d'enjeux auxquels ils sont confrontés. En effet, les décisions ne dépendent pas que de la commune car elle doit se charger d'obligations provenant du Canton, notamment le fait de devoir assumer la question de l'augmentation du prix de

traitement de tonnage des déchets si elle dépasse les 160 kg par habitant par année.

D'autre part, M. LE MAIRE signale que l'introduction de la taxe au sac dans le canton de Genève est pour le moment interdite et le Canton n'en mettra en tout cas pas une pendant plusieurs années. À noter que le tri sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 avec une charge pour la commune de contrôler les poubelles pour savoir si les gens trient bien (la mise en œuvre de cette obligation n'est pas connue pour le moment). Le tri ne sera donc plus une option. En ce qui concerne Mobilitri, la commune est déjà intervenue vis-à-vis des annonces des gens pour venir chercher les encombrants et les conditions y relatives. Les délais seront très longs pour organiser des levées.

M. DROZ se demande si la réduction des levées d'ordures ménagères interviendra après que la commune aura terminé de déployer les points de collecte sélectifs, ce à quoi M. GRAND répond qu'elle interviendra au mois de janvier 2022. Cependant, la commune pourra agir progressivement en arrivant à une suppression complète des deux levées. La suppression de la seconde levée se fera évidemment lorsque la commune aura un maillage des écopoints.

M. LE MAIRE estime qu'une communication devra être soignée à cette occasion car la suppression complète de la levée soulèvera probablement des questions de la part des personnes âgées qui ne peuvent pas forcément se rendre à un écopoint.

M. DROZ considère ensuite qu'il sera plus facile de contrôler le tri des déchets pour les logements individuels que pour les logements groupés. M. DROZ s'enquiert de l'application d'une différence de traitement.

M. LE MAIRE évoque que les modes opératoires ne sont pas encore connus. En principe, celui qui n'a pas trié aura l'amende. Or, une fois que tous les sacs sont mis dans un container, il convient de savoir à qui notifier l'amende, ce qui est difficile. Les personnes qui procéderont au contrôle devront aussi être assermentées. La complexité est dès lors multiple et il ne sera pas évident de mettre en œuvre ce contrôle.

M. HUNZIKER se questionne sur la possibilité de prévoir une ligne supplémentaire au budget 2022 pour financer cela. Pendant quelques années, la Mairie a réédité un calendrier avec tout le soin possible sur le tri des déchets et ce que cela représentait. Or, M. HUNZIKER juge depuis longtemps qu'il est nécessaire d'indiquer à la population combien coûte une tonne de déchets ménagers, de PET, d'alu et de papier de sorte à ce que les gens se rendent compte des coûts. M. HUNZIKER rappelle que la déchetterie est le quatrième poste des dépenses au niveau de la commune

(CHF 600'000.-) ce qui représente des montants intéressants. Si les gens n'ont pas une visibilité par rapport à l'environnement, peut-être que l'aspect financier modifiera la situation.

M. LE MAIRE propose de vérifier dans le calendrier des déchets que les informations ramenées à l'échelle humaine soient compréhensibles car la tonne d'un type de déchet n'est pas forcément parlante pour tout le monde.

M. HUNZIKER précise qu'il s'agirait de comparer le coût de la tonne des déchets ménagers contre celui du PET et des autres déchets recyclables.

M. LE MAIRE explique que la tonne de déchets ménagers coûte CHF 350.- sans compter les frais de déplacement. En ce qui concerne le contrôle, la commune a engagé des gardes auxiliaires avec les six autres communes de « C'est ma région ». Ils ont prêté serment le 1^{er} octobre. Ils ont pour l'instant une affectation plutôt liée à la zone agricole, à la forêt et aux milieux naturels. Leur cahier des charges prévoit de leur demander, lorsque cela sera possible, d'effectuer des contrôles au niveau des déchetteries. Cela entrera probablement progressivement en matière par rapport aux résultats des premiers mois quant à l'efficacité de ces gardes auxiliaires.

M. GRAND rapporte qu'un petit job a été augmenté il y a deux ans, ce qui a permis notamment de financer les week-ends de sensibilisation. M. HUNZIKER pensait justement à cela.

Mme PRY partage l'avis de M. HUNZIKER quant à la démarche de communication. Néanmoins, Mme PRY n'est pas certaine que le calendrier soit suffisant. De son opinion, il faudrait aller un peu plus loin. Mme PRY soumet ensuite l'idée de bloquer la route de Cornière lors d'une journée sur le thème des déchets.

5. Communications des Président·e-s de Commissions

- *Commission Aménagement – Mobilité – Travaux*

M. LE PRÉSIDENT s'exprime en tant que vice-président de la commission. Une réunion est planifiée le 21 octobre.

- *Commission Finances – Patrimoine – Économie locale*

M. HUNZIKER, président de la commission, déclare que la commission des Finances élargie s'est tenue le 11 octobre pour une présentation du PFQ qui est en fait un plan sur six ans. Il s'agit d'une feuille de route, l'idée étant que la Mairie mette en gras les

éléments indispensables et obligatoires. La prochaine séance aura lieu le 9 novembre.

- *Commission Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité - Sécurité*

M. ZWAHLEN, président de la commission, spécifie que la commission s'est réunie le 27 septembre. Elle a traité du goupil (cf. point 9 du présent OJ), de la Moutonnerie pour l'installation éventuelle de panneaux solaires sur le toit (en fonction des possibilités avec la charpente), de Mobiltri et des écopoints (l'implantation des points de collecte sur les rues, routes ou chemins de Graman, Frémis, Cornière, Presinge et Plein-Champs serait réalisée entre 2022 et 2023 en fonction des budgets, du Conseil municipal et de la suppression de la levée des déchets). À noter que depuis la mise en place de Mobiltri et la suppression des levées d'encombrants dans le village, la commune a plus que diminué de moitié le volume et le poids des encombrants. Il y avait auparavant des levées à 12 tonnes d'encombrants par mois sur la commune. Or, ces encombrants sont compris dans les ordures ménagères donc dans les 160kg à atteindre. Dès lors, diminuer de moitié les encombrants est important et M. ZWAHLEN pense que Mobiltri est nécessaire pour atteindre les 160kg fixés par le Canton. La commission a également parlé de géothermie de surface (pompage dans la nappe souterraine entre – 10 et 15 mètres). Il y a un fort potentiel sur le territoire de Pimplinge d'après les SIG. La commune ne va cependant pas construire de centrale pour le village faute de moyens. Il conviendra de faire attention à l'implantation des points de pompage des privés pour pomper dans la nappe directement. La commission a aussi abordé l'éclairage public. Elle a voté l'extinction des lumières sur la route de Cornière, de Pimplinge (extérieur du village) et à Chamoliets de 23h00 à 5h00 du matin (« système TPG »). Une analyse est également en cours pour diminuer tout le reste de l'éclairage de la commune à 80 % (les horaires sont à rediscuter). Enfin, la commission a traité du rucher car la commune paie une association pour s'occuper de deux ruches dans le verger au chemin de la Brenaz (une synergie se fait avec l'école). Les retours sont positifs. Les communiens auront droit l'année prochaine à un chemin d'accès pour aller voir ces ruches.

- *Commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports*

Mme VERMEULEN, présidente de la commission, mentionne que la prochaine séance aura lieu le 2 novembre.

- *Commission Solidarité internationale*

M. FILLET, président de la commission, informe que la commission s'est réunie le 28 septembre. Les projets qui ont été retenus sont les suivants : UAT Suisse (CHF 3'000.-

), Nordesta (CHF 3'500.-), AAPDP (CHF 2'500.-) et Trial International (CHF 2'500.-). À ce jour, le fonds attribué à la commission a été entièrement distribué. La prochaine séance de la commission est fixée au 19 octobre à 19h30 afin de voter le budget et de tirer un bilan sur la méthode adoptée de sélection des projets.

- *Commission ad hoc plan Ombrage*

Mme WISARD, présidente de la commission, relate que la prochaine commission aura lieu le vendredi 12 novembre à 17h00. Cela permettra de dresser le bilan des installations posées durant l'été et de mener des discussions autour des solutions pérennes qui font partie intégrante du cahier des charges. La commission aura également des propositions de l'exécutif qui sera présent ce jour-là.

6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE PRÉSIDENT signale que le Conseil municipal peut faire valoir un droit de veto contre un objet qui se trouve sur les places des membres du Conseil municipal. M. LE PRÉSIDENT donne lecture du titre pour que le public puisse comprendre le sujet : « Décision de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds Intercommunal au SIACG d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des RH destiné aux 44 communes membres ». M. LE PRÉSIDENT note que le Conseil municipal ne souhaite pas débattre de ce point.

7. Élection dans les commissions municipales

M. LE PRÉSIDENT rappelle que chaque remplacement au Conseil municipal provoque des modifications au sein des commissions. Celles concernant une présidence ou une vice-présidence nécessitent des élections. Les commissions Aménagement, Mobilité et Travaux et Finances sont concernées. M. LE PRÉSIDENT propose de commencer par la présidence de la commission Aménagement, Mobilité et Travaux.

Mme WISARD présente Mme DI STASI pour ce poste, qui siège depuis le début de la législature à la commission Aménagement. Ses dix années en tant qu'élue du Conseil municipal lui ont permis d'acquérir des connaissances poussées des différents projets de la commune essentiellement en termes d'aménagement. Très motivée à reprendre le flambeau de M. LUISONI, le groupe lui accorde toute sa confiance et son soutien pour ce mandat. Les membres du groupe pensent tous qu'elle fera magnifiquement bien l'affaire.

- Mme DI STASI est nommée présidente de la commission.

M. LE PRÉSIDENT passe à la nomination de la vice-présidence pour la commission des

Finances. M. HUNZIKER annonce en ce sens que le GIC propose Mme RION SANTORU qui a de très grandes connaissances et travaille au quotidien dans le domaine de l'économie.

M. HUNZIKER encourage le Conseil municipal à accepter Mme RION SANTORU, qui est déjà membre de la commission.

- Mme RION SANTORU est proclamée vice-présidente de la commission des Finances.

Au vu des rocadés qui seront occasionnées au sein des différentes commissions, son homologue chef de groupe et Mme WISARD proposent de donner des informations. À l'Aménagement, M. ACKERMANN reviendra en tant que membre puisque Mme DI STASI passe à la présidence. Pour les Finances, Mme WISARD remplacera M. FOGAL qui prendra sa place à l'environnement et M. PERRIRAZ siègera également avec eux. Pour la Cohésion Sociale, M. ACKERMANN cèdera sa place à M. PERRIRAZ.

8. Crédit budgétaire 2021 – vote d'une délibération

M. LE PRÉSIDENT constate que deux lignes budgétaires vont ou pourraient être dépassées d'ici la fin de l'année 2021, à savoir celle liée au renouvellement des bons solidaires de CHF 20.- et celle en lien avec les demandes d'abonnements TPG.

M. NUSSBAUM explique que, comme mentionné lors de la dernière séance, l'exécutif souhaite relancer une opération de bons solidaires auprès des commerçants et restaurateurs de la commune. Sur la base de la population actuelle, l'édition de bons de CHF 20.- par personne représente une subvention de CHF 51'000.-. L'autre rubrique concerne les abonnements TPG vis-à-vis du système de subvention mis en place par la commune pour les jeunes qui souhaitent acquérir un abonnement auprès de la Mairie. Cela provoque plus de commandes d'abonnements de la part de la commune auprès des TPG et augmente en même temps les recettes liées à la vente des abonnements. Le vote qui est demandé porte sur la rubrique 62 qui concerne le dépassement de charges avec un dépassement équivalent de revenus.

À la question de M. HUNZIKER, qui désire connaître combien de bons ont été rendu lors du précédent essai, M. LE MAIRE répond qu'il y en avait 1241. M. ARTER ajoute que 200 bons ont été reçus d'un restaurant le jour même de la présente séance. M. HUNZIKER conclut que 1441 bons ont été retournés.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération :

Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 73'000.- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2021 de la rubrique 02.36 (charges

de transfert – subvention aux entreprises privées) et de la rubrique 62.31 (TPG – Fournitures pour matériel d’exploitation)

- Vu la forte hausse de vente d’abonnements TPG en Mairie ;
- Vu la hausse équivalente de recettes liées à ces ventes d’abonnement TPG ;
- Vu le besoin de soutenir le commerce local en cette période de faible reprise économique suite à la crise Covid par l’émission de bons de solidarité de CHF 20.- ;
- conformément à l’art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l’administration des communes, du 13 avril 1984 ;
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 16 voix pour, soit à l’unanimité,

1. d’ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 73’000.- destiné à couvrir le dépassement prévu au budget 2021 ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur les comptes :

02.36 Charges de transfert – subvention aux entreprises privées	CHF
51’000.-	
62.31 TPG – Fournitures pour matériel d’exploitation	CHF
22’000.- ;	
3. De couvrir le crédit budgétaire supplémentaire du compte 02.36 par des économies escomptées sur d’autres rubriques de charges, voire par le capital propre ;
4. de couvrir le crédit budgétaire supplémentaire du compte 62.31 par des recettes supplémentaires équivalentes comptabilisées sur le compte 62.42.

9. Acquisition de véhicules électriques pour le service des espaces verts et voirie – vote d’une délibération

M. LE PRÉSIDENT rapporte que la commission Environnement a été saisie par l’exécutif d’un projet de délibération concernant l’acquisition de véhicules électriques. Il passe la parole à M. ZWAHLEN, président de la commission Environnement.

M. ZWAHLEN indique que le goupil G4 viendrait en remplacement du VW Caddy qui ne roule plus depuis huit mois par manque de pièces de rechange. Il y a également un aspect de transition écologique en passant d’un véhicule thermique à un véhicule électrique. La commission s’est prononcée en faveur de ce point. Le montant est de CHF 47’900.-. Un véhicule thermique équivalent tourne plutôt autour des CHF 25’000.- que des CHF 47’000.- mais la commission pense que le goupil sera adéquat pour le service des espaces verts et de la voirie. Le second point est relatif à l’achat

de deux vélos électriques allant à 25 km/h et comprend également deux charrettes avec une charge lourde qui peut monter jusqu'à 150 kg. Cela permettra de transporter notamment du matériel de manifestations et les vélos pourront être utilisés par les aides de la voirie et des espaces verts qui n'ont parfois pas de permis de conduire (cela leur permettra d'être mobile comme le centre a été déplacé à l'extérieur du village).

M. ZWAHLEN relève que la commission a également voté pour à l'unanimité. À noter que la commune a déjà un goupil, le même que le G4 mais qui date de la génération précédente (il est âgé de 4 ans pour une durée de vie de 10 ans).

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion.

M. FOGAL estime qu'il serait plus judicieux d'avoir un vote pour les vélos et un vote pour le goupil en termes d'amortissement car amortir des vélos sur huit ans semble un peu large pour M. FOGAL.

M. ARTER suggère d'abaisser la durée d'amortissement des vélos à 5 ans.

M. LE MAIRE proposer de préciser dans la délibération que les vélos sont amortis sur 5 ans et le goupil sur 8 ans, ce que confirme M. ARTER.

M. HUNZIKER s'enquiert de l'âge du véhicule thermique qui va être remplacé, ce à quoi M. DROZ répond qu'il date de la fin des années 80 ou du début des années 90.

M. HUNZIKER se demande comment le service opère comme le VW Caddy ne fonctionne plus depuis huit mois. À cela, M. ZWAHLEN précise que le service utilise beaucoup un tracteur et une remorque, ce qui n'est pas idéal en termes de manœuvre dans le centre du village et sur les trottoirs, surtout pour la sécurité des piétons. Le service préférerait avoir un véhicule plus compact pour aller sur les trottoirs. Le goupil serait en outre adéquat en termes de volumes transportables.

M. HUNZIKER désire savoir si le premier goupil ne convient pas.

M. ZWAHLEN explique que le premier goupil est déjà énormément dédié à l'arrosage en haute saison. Il serait prévu de transférer la cuve sur le nouveau goupil car il a des meilleures batteries et un meilleur moteur afin de moins user l'ancien goupil pour le garder plus longtemps. Il y aurait donc un goupil pour l'arrosage et les poubelles et un autre pour les manifestations (qui ne se résument pas qu'aux tables mais aussi à la signalisation, les containers ou les tentes).

Mme RION SANTORU se questionne sur une éventuelle reprise de l'ancien véhicule, ce à quoi M. ZWAHLEN souligne qu'elle n'a pas été inscrite dans la délibération. M. ARTER spécifie en ce sens que la commune n'a pas encore d'offres.

M. ZWAHLEN mentionne que le véhicule thermique est une pièce fortement recherchée. La commune va donc pouvoir en tirer quelques milliers de francs.

M. LE MAIRE considère que la revente de ce véhicule devra être faite en toute transparence par le biais d'une annonce.

M. ARTER réitère qu'un montant est nécessaire pour qu'une reprise soit indiquée dans la délibération, élément qui fait défaut en l'espèce.

Mme WISARD revient sur l'utilité d'avoir un deuxième véhicule puisque celui qui est utilisé actuellement l'est essentiellement pour des tâches quotidiennes (arrosage et gestion des déchets) et que le deuxième serait destiné à la gestion de manifestations qui sont épisodiques. Il semble pour Mme WISARD que d'autres véhicules pourraient remplir cette tâche.

M. ZWAHLEN relate qu'il s'est posé la même question que sa préopinante mais qu'en l'occurrence le service a besoin de ce nouveau véhicule car ils ne sont que trois. Le tracteur leur permet de faire des allers-retours avec la remorque mais il est plus difficile d'aller chercher du matériel chez les fournisseurs. Les trois collaborateurs travaillent beaucoup et mériteraient clairement d'être quatre au vu de la masse de travail demandée. Si la commune ne leur donne pas les outils pour être efficaces et rapides, ils n'arriveront pas à mener à bien les différentes tâches. Tout dépend cependant du rendu souhaité dans la commune. Plus cette dernière leur donne des bons outils, plus la commune sera propre et plus les manifestations se dérouleront correctement. Par ailleurs, le service livre également le matériel pour l'école ou la Mairie.

Mme WISARD s'interroge si ces livraisons pourraient être réalisées grâce aux remorques des vélos, ce à quoi M. ZWAHLEN fait remarquer qu'une remorque derrière un vélo tire 150kg et a 0,2 m³ de capacité contre 1,1 tonne et 1,5 m³ derrière un goupil. Ce n'est donc pas comparable.

M. HUNZIKER aimerait savoir si d'autres véhicules ont été envisagés.

M. ZWAHLEN informe que le G4 est l'un des véhicules les plus efficaces pour une commune notamment en termes de largeur, de longueur, de charges tractables et de recul. Il serait ainsi compliqué de faire mieux. Les autres marques de véhicules ont toujours une caractéristique moindre que celle du goupil d'espèce.

M. HUNZIKER souhaite connaître la durée de vie d'un goupil thermique par rapport à un électrique. M. ZWAHLEN observe en ce sens que le goupil est électrique et non pas thermique. M. ZWAHLEN pense de surcroît qu'entre 60 et 80 % du parc des voiries ont des goupils dans la région.

M. DROZ s'enquiert du nombre d'heures d'utilisation des véhicules par année. M. ZWAHLEN rapporte que le nombre d'heures n'a pas été demandé.

M. DROZ attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que le service a besoin depuis huit mois d'un autre véhicule mais qu'il fait sans.

M. LE MAIRE signale que la voirie ne solliciterait plus de véhicule thermique. M. ZWAHLEN adjoint à cela que de nombreuses manifestations ont été annulées dans l'année.

M. DROZ estime que la commune a quatre ans de recul et qu'elle organisait déjà des manifestations à l'époque.

M. ZWAHLEN commente que la voirie avait le VW Caddy à ce moment-là.

De l'avis de M. GRAND, les manifestations ne sont pas la clé de l'explication. Il s'agit purement de l'organisation d'un travail efficace pour que l'équipe soit opérationnelle (il suffirait d'une semaine dans l'année où elle doit déneiger, faire les poubelles et préparer l'Escalade). La commune a fait le choix de ne pas développer les postes au sein du service en compensant avec des petits jobs et des jobs d'insertion ce qui explique la partie vélos. Sur la partie véhicule, la situation actuelle ne peut pas se poursuivre car le tracteur n'est pas utilisé pour déplacer d'autres choses. L'idée consiste à chercher une utilisation efficace pour ne pas engager une quatrième personne.

M. FOGAL note qu'il est nécessaire de se rendre chez des fournisseurs. Or, un goupil va à 50 km/h au maximum tandis qu'un pick-up pourrait aller plus rapidement à Satigny par exemple. M. FOGAL se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'avoir un véhicule qui peut rouler à une allure normale.

M. ZWAHLEN spécifie qu'un transporteur de type Pradervand met 7 minutes de plus qu'un véhicule standard pour se rendre aux Cheneviers alors qu'il roule à 50 km/h.

M. LE MAIRE ajoute que la voirie de Pimplinge ne se rend pas souvent à Satigny mais va plutôt du côté de Chêne ou de la Pallanterie.

M. GRAND discerne que sur l'ensemble du parc des véhicules de la commune, un minibus thermique va arriver au bout de sa durée de vie et il est utilisé parfois par la voirie. La question se posera donc à terme.

Mme PRY désire savoir si un horizon de temps assez large est défini pour le parc des véhicules.

M. ZWAHLEN annonce que trois véhicules servent de transport avec une durée de vie entre 8 et 12 ans. Dès lors, la commune devra investir tous les 3 à 5 ans. En outre, d'autres machines-outils ont des durées de vie plus longues qui dépendent de leur utilisation. Le but serait de passer tout le parc des véhicules en électrique, avec éventuellement un minibus qui ne sera pas spécifiquement dédié à la voirie mais à la commune pour la location aux communiens et qui sera utilisé occasionnellement par la voirie.

M. LE PRÉSIDENT propose de séparer en deux la délibération comme demandé par M. FOGAL, ce que rejoint Mme WISARD.

M. ARTER affirme qu'un tel procédé est envisageable.

M. ZWAHLEN relève qu'il convient de modifier de surcroît les durées d'amortissement (5 ans pour les vélos et 8 ans pour le goupil).

M. GRAND insiste sur le fait que les vélos sont en cohérence avec la stratégie que la commune essaie de développer au niveau de la voirie en augmentant les petits jobs et les jobs d'intégration. En effet, ces personnes n'ont pas forcément de permis de conduire mais elles doivent travailler de manière autonome. Elles pourront dès lors utiliser ces vélos électriques.

M. HUNZIKER souhaite que la délibération précise qu'il y a deux vélos et deux remorques.

Mme RION SANTORU s'enquiert du prix des vélos et des remorques, ce à quoi M. ACKERMANN répond qu'un vélo coûte CHF 3'900.- et une remorque CHF 2'800.- (les remorques viennent de France tandis que les vélos viennent de Suisse, comme l'évoque M. ZWAHLEN).

M. ACKERMANN mentionne que toute réparation ou tout entretien sur les vélos pourront être effectués par une entreprise située à Chêne-Bourg.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération sur l'acquisition de deux vélos électriques avec remorques :

Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 12'600.- pour remplacer les vélos et remorques des cantonniers par des vélos électriques et de remorques adaptées

vu les devis reçus pour l'acquisition de deux vélos électriques et de deux remorques adaptées ;

vu le préavis de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 27 septembre 2021,

conformément aux articles 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'acquérir 2 vélos électriques avec 2 remorques pour un montant de CHF 12'600.- ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 12'600.- destiné à cette acquisition ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération sur l'acquisition d'un goupil :

Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 47'900.- pour acquérir un véhicule électrique pour le service extérieur en remplacement du VW caddy

vu les devis reçus pour l'acquisition d'un Goupil G4 ;

vu le préavis de la commission Environnement-Agriculture-Energie-Durabilité-Sécurité du 27 septembre 2021,

conformément aux articles 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 8 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions,

1. D'acquérir un goupil G4 pour un montant de CHF 47'900.- ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit total de CHF 47'900.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Les fenêtres sont ouvertes pour aérer la salle.

10. Motion de Raquel Pry et de Vincent Ackermann – « Des poubelles sélectives dans les zones à forte affluence du village »

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Mme PRY et M. ACKERMANN pour qu'ils présentent le projet de motion.

M. ACKERMANN et Mme PRY donnent lecture de la motion. Puis, M. ACKERMANN constate que plusieurs prises de parole ont abordé la gestion des déchets au cours de la présente séance. L'intention de la motion est de mettre des poubelles (comme vers l'école) beaucoup plus sélectives afin que les gens puissent commencer déjà sur le domaine public à trier leurs déchets. Les zones d'influence citées dans la motion comprennent le terrain de foot, l'école, la place rose et l'IEPA afin de donner aux gens plus de possibilités pour trier en plus des écopoints, surtout à la sortie de l'école.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion.

M. ZWAHLEN comprend le souhait de vouloir trier les déchets dans l'espace public. Or, M. ZWAHLEN signale que cela risque d'augmenter la charge de travail des employés communaux à tout le moins durant les premières années le temps que les habitants s'y habituent. M. ZWAHLEN se demande si la commune peut se permettre de libérer du temps aux employés communaux pour effectuer le tri dans ces poubelles. Malgré que des points de tri sélectif soient mis en place, le tri est très peu voire pas du tout respecté. À titre d'exemple, la commune de Meinier a mis un tri pour les ordures ménagères et le PET qui marche relativement bien car les gens y sont sensibles. Cela est plus compliqué pour le reste des déchets. Si l'installation de poubelles sélectives est acceptée, il convient de garder à l'esprit que les employés communaux devront dégager du temps pour s'en occuper.

Mme WISARD rappelle que la commune va devoir vérifier le tri sur demande du Canton bien que le processus ne soit pas encore connu. Il pourrait être intéressant de commencer la démarche à petite échelle avec des actions de communication autour du tri. Bien que cela demande du travail à la commune, il est nécessaire de se donner les moyens de réussir.

Pour Mme WISARD, le problème est que les poubelles sur les places, notamment la place rose, débordent sans arrêt et que les déchets ne sont pas triés alors que des points de collecte sont proches. Comme la commune veut accentuer ce point et que les habitants sont réticents à ne plus avoir de levée, la proposition de la motion pourrait être une première action afin de sensibiliser la population.

M. CASTELLA remarque que les collectivités publiques essaient d'instruire la population au niveau du recyclage. Pour les cigarettes, des cendriers portables ont été distribués ces dernières années afin de récolter ses propres mégots qui peuvent polluer des centaines de litres d'eau. Or, des mégots sont encore retrouvés par terre. Sensibiliser la population ne marche donc pas comme il y a des mégots partout.

M. GRAND souligne que la commune n'a pas attendu le Canton pour agir car la voirie passe du temps à trier les ordures ménagères s'il y a du verre dedans par exemple. Comme la commune perd déjà du temps à trier de toute façon, M. GRAND ne pense pas qu'il y aura une perte de temps avec des poubelles sélectives si celles-ci sont installées de manière raisonnable là où il y a de l'affluence. M. GRAND fait ensuite état de solutions uniformes pour les écopoints et les poubelles de tri sélectif. Or, il y aura par exemple beaucoup plus de déchets verts dans une zone villa retirée qu'ailleurs. Il convient donc de trier le plus pertinent plutôt que de mettre toute la gamme des déchets. Ainsi, une poubelle pour le verre et le PET pourrait être installée aux abords des tables de pique-nique.

M. LE MAIRE informe que des poubelles ont été installées devant la salle communale et dans le préau de l'école. Les employés de la voirie dévouent un certain temps à les trier car les gens ne mettent pas les déchets au bon endroit, ce qui est navrant à constater. Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser les communiens au tri des déchets le plus en amont possible. Le fait d'avoir quatre poubelles n'est pas forcément pertinent. M. LE MAIRE estime que ce sujet mérite une discussion. Il propose d'en discuter en commission Environnement et que la voirie vienne avec ses constatations. Il est par ailleurs regrettable de voir le nombre de mégots jetés vers les tables de pique-nique. La commune a demandé à la voirie de mettre des autocollants sur les tables pour indiquer que des poubelles sont à proximité. Il est évident pour M. LE MAIRE qu'il faut tout faire pour trier les déchets le plus en amont possible lorsque cela est judicieux. À noter que des poubelles ont tendance à déborder et que les masques prennent du volume et s'envolent avec un coup de vent.

M. DROZ soutient la démarche au niveau éducatif. Il pourrait être intéressant de profiter de ces points de collecte pour mettre de la communication, de l'affichage et de l'information (par exemple le nombre d'heures hebdomadaires pour trier les déchets).

M. NICOLE observe qu'éduquer la population sur de tels sujets prend en général 30 ans. Si la commune ne commence jamais cela elle repoussera ce point sans arrêt.

M. ACKERMANN abonde dans le sens de M. NICOLE. Bien qu'il y ait toujours 1 % ou 5 % des gens qui mettront le mauvais déchet au mauvais endroit, la commune doit intervenir si elle peut faire quelque chose.

M. ARTER résume que l'exécutif propose de renvoyer en commission ce point ce qui n'est pas prévu dans la motion. Il convient de se déterminer sur le renvoi de la motion en commission ou si la motion invite l'exécutif à prendre des mesures. M. LE MAIRE réitère que l'exécutif propose de renvoyer ce point à la commission Environnement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la motion et laissera l'exécutif la proposer en commission si elle est acceptée.

Motion du 26.09.2021 de Valentin Ackermann et Raquel Pry, « Des poubelles sélectives dans les zones à forte affluence du village »

Considérant :

- Que la quantité de déchets par habitant et habitantes de Pimplinge est encore trop élevée.
- Que l'on retrouve encore des déchets dans l'environnement.
- Que la population est incitée à effectuer un tri minutieux dans le domaine privé (Mobilitri, poubelle verte etc).
- Qu'il faut continuer à réduire notre impact énergétique.
- Que le recyclage permet une maîtrise de notre consommation.
- Le règlement communal sur la gestion des déchets.
- La loi cantonale sur la gestion des déchets.

le Conseil municipal,

I N V I T E
l'Exécutif à

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

- Implanter, dans différentes zones à forte affluence, des poubelles sélectives afin d'offrir la possibilité du tri dans le domaine public ;

- Mettre en place, avec les employés.es de la voirie, un système fonctionnel pour la levée de ces poubelles ;
- Informer la population de l'importance de réduire ses déchets ;
- Continuer à sensibiliser la population à la gestion des déchets

M. LE MAIRE demande à M. ARTER de réclamer à la voirie qu'elle dresse un rapport complet pour en parler à la prochaine commission.

11. Projet de résolution « Pour une place du village accueillante et conviviale » déposée par M. DROZ

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le traitement de ce point a été accepté en début de séance. Il cède la parole à M. DROZ.

M. DROZ donne lecture de la résolution :

Résolution du 13 octobre 2021 de Frédéric Droz, « Pour une place du village accueillante et conviviale »

Considérant :

- Que la place centrale du village (place rouge ci-dessous) a des aménagements vieillissants. Que la place rouge est régulièrement utilisée comme lieu de vie et de rencontre ;
- Que les tables posées cet été sur la place rouge remportent un vif succès auprès de la population ;
- Qu'un concours d'étudiants de l'HEPIA a eu lieu en 2013, amenant de nombreuses idées et suggestions ;
- Que la construction prochaine du IEPA, et les réflexions de réaménagement de la rue de Frémis vont apporter des changements importants sur le centre du village ;
- Que de nombreuses discussions informelles ont déjà eu lieu entre membres du conseil municipal,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

- Que les commissions « AD-HOC OMBRAGE », « COHESION SOCIALE - SOLIDARITE - CULTURE – SPORTS » et « AMENAGEMENT - MOBILITE – TRAVAUX » définissent un

cahier d'intention afin de donner les lignes directrices concernant l'aménagement de la place rouge.

- Que ces commissions définissent le meilleur moyen d'initier ce projet (concours d'architecte, concours d'étudiants de l'HEPIA, ...)
- Qu'il soit étudié par l'Exécutif, en lien avec la commission « FINANCES - PATRIMOINE - ECONOMIE LOCALE », la possibilité de réalisation de ce réaménagement, en fonction du plan financier quadriennal.

M. DROZ relève qu'il y a déjà eu beaucoup d'intentions et que la commission Ombrage a apporté des réflexions sur l'aménagement de la place. L'idée est que les deux commissions citées dans la résolution réfléchissent. Le point des toilettes avait été soulevé et il manque de l'ombrage ou des assises. Il s'agirait de soumettre des propositions peu onéreuses et de voir comment les mettre en place (en engageant directement un bureau d'études ou en organisant un concours par exemple). L'idée est d'initier la chose. Un processus s'enclencherait pour finaliser des éléments selon les possibilités financières de la commune.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion.

M. LE MAIRE conçoit que l'aménagement de la place du village est un point important pour tout le monde. Ce qui a été mis en place au cours de l'été a rencontré un vif succès. L'administration a étudié quelques idées d'avant-projets en termes d'équipement qui servent plutôt à ouvrir la discussion en commission. La commune n'a pas mandaté de personne pour le moment mais M. LE MAIRE juge que tout le monde est convaincu que la commune peut faire mieux. Un montant a été inscrit dans le plan financier (et mis en lumière lors de la commission élargie des Finances) pour lancer le débat afin de voir comment améliorer la place. Plusieurs cas de figure sont envisageables. Il pourrait y avoir une version avec des travaux de génie civil très conséquents, ou une autre qui utilise et améliore l'existant en plantant de la végétation et en augmentant l'ombrage car le centre de la place est un endroit caniculaire lorsqu'il faut chaud. M. LE MAIRE rend cependant le Conseil municipal attentif au fait qu'il conviendra de tenir compte du marché et du bibliobus. En ce qui concerne l'exécutif, ce dernier est favorable à ce que les commissions travaillent sur le sujet avec des idées et des réflexions.

M. GRAND souligne le lien tissé avec la commission de la Cohésion Sociale dans la résolution. L'exécutif pensait envoyer ce sujet avant en commission Ombrage, qui va prendre fin dès qu'elle aura déterminé des solutions permanentes d'ombrage sur la place rose.

Mme WISARD intervient à ce propos en déclarant que si la date du 12 novembre à 17h00 pour la commission Ombrage est trop compliquée il reste d'autres possibilités, notamment le mardi 16 novembre à 20h30. Mme WISARD note que 7 personnes

sont pour le 16 novembre et 6 personnes sont pour le 12 novembre. La commission *ad hoc* Ombrage aura donc lieu le mardi 16 novembre à 20h30.

M. LE MAIRE annonce que M. ARTER enverra un sondage pour savoir qui sera présent. La réunion pourrait se dérouler de préférence dans la salle du Conseil municipal.

En outre, M. LE MAIRE pense que l'administration pourra montrer l'état d'avancement du sujet lors de la commission Travaux du 21 octobre.

M. LE PRÉSIDENT met la résolution au vote :

- **Par 16 voix pour, le Conseil municipal accepte la résolution (le résultat est inséré dans le texte de la résolution *supra*).**

12. Propositions individuelles et questions

- **Skate-park**

M. DROZ considère qu'il serait intéressant que les commissions Sociale et Aménagement réfléchissent à mettre une ligne pour un skate-park dans le PFQ. Pour rappel, M. NICOLE parlait d'éléments obligatoires et non-obligatoires. Bien que le skate-park serait un point non-obligatoire, il serait intéressant d'avoir un chiffre pour mener un débat autour. En termes de tarifs, le m² se monte entre CHF 550.- à CHF 800.- ce qui équivaut à un budget de CHF 350'000.- pour être large afin de réaliser un skate-park.

Selon M. LE MAIRE, la problématique essentielle est de savoir où installer un skate-park en respectant les normes d'aménagement du territoire.

- **Lumières sur l'école**

Mme PRY rapporte que deux grands néons sont allumés sur le bâtiment de l'école côté crèche. Elle se demande s'ils restent allumés toute la soirée, auquel cas cela pourrait déranger certains voisins ainsi que la biodiversité.

De l'avis de M. ARTER, les néons doivent être sur minuteur. L'administration se renseignera toutefois sur ce point. M. LE MAIRE ajoute que certains détecteurs sont parfois trop sensibles.

- **Départ de M. LUISONI**

Mme PRY a préparé un petit cadeau et une carte pour M. LUISONI. Elle propose aux membres du Conseil municipal de venir la signer avant de la lui remettre.

- **Grilles d'égout**

Mme VERMEULEN a remarqué qu'une grille d'égout est à nouveau complètement défoncée entre la Poste et le chemin du Courtil, ce qui revient de manière systématique.

Au sens de Mme VERMEULEN, il conviendrait de réfléchir à un autre fonctionnement car la situation en l'espèce est dangereuse pour les enfants qui passent en trottinette.

M. LE MAIRE a également constaté ce point. Comme plusieurs grilles sont déboîtées et que la surface n'est pas très grande, M. LE MAIRE suggère de regarder avec la voirie pour boucher ces grilles avec du béton. En effet, cela est provisoire car les lieux seront en chantier d'ici quelques mois.

M. NICOLE soulève la question légale de ne pas écouler les eaux de pluie sur le domaine public.

M. LE MAIRE annonce que, bien qu'il s'agisse d'une règle légale, l'endroit se trouve en lisière de la propriété de la Fondation pour le logement et de la commune.

M. NICOLE donne lecture d'une citation : « Il faut apprendre à optimiser ses besoins. C'est l'hyperconsommation qui plombe le budget et qui augmente la consommation d'énergie ». Il laisse le Conseil municipal y réfléchir.

- **Location de salles dans les autres communes**

M. ZWAHLEN s'enquiert de la location des salles dans les autres communes, ce à quoi M. LE MAIRE répond que ce point a été abordé en séance intercommunale pour savoir si les communes de « C'est ma région » pouvaient ouvrir les locations de leurs salles à leurs communiens. Il n'y a en revanche eu aucun enthousiasme à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT lève la séance à 22h46. Il rappelle que les membres du Conseil municipal sont attendus dans la salle de musique pour un apéro de départ en l'honneur de M. LUISONI.

Le Président
Vincent LÄDERACH

COMMUNE DE



Le Vice-Président
Didier NICOLE

Le Secrétaire
Patrick ARTER